



REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE  
COMMUNE DE LA LANDE-EN-SON

DEPARTEMENT DE L'OISE

Arrondissement de BEAUVAIS

Canton de Beauvais II

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU VENDREDI 03 JUILLET 2020**

**Etaient Présents** : Mmes C. BREANT – A. HORNOY – J. BOULNOIS – M. CHEVALIER – A. LAGASSE – I. LAMETA – D. LELOUP – A. VAUTARD

MM. R. PEREZ – C. DUQUENOY – J-L. HENNOCQUE – M. PIGEOLET – T. JOUVE – F-M. RAOULT

**Absente Excusée** : Mme L. COTY (pouvoir à Mme A. VAUTARD)

Formant la majorité des membres en exercice.

Le conseil a choisi pour secrétaire M. Marc PIGEOLET

**ELECTION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL**

\* La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Ramon PEREZ, Maire, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections (voir tableau du conseil municipal en annexe) et a déclaré installer MM R. PEREZ, C. DUQUENOY, J-L. HENNOCQUE, M. PIGEOLET, T. JOUVE, F-M. RAOULT, Mmes C. BREANT, A. HORNOY, J. BOULNOIS, M. CHEVALIER, A. LAGASSE, I. LAMETA, D. LELOUP, A. VAUTARD, L. COTY dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

M. François-Marie RAOULT, le plus âgé des membres du conseil a pris ensuite la présidence.

**\* Election du Maire :**

Le président, après en avoir donné lecture des articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L2122-7 et L2122-8 du Code Général des collectivités territoriales.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis l'enveloppe fermée contenant le bulletin de vote écrit sur papier blanc dans l'urne.

➤ **Candidats** : MM. Ramon PEREZ, Christophe DUQUENOY

➤ **Résultats** :

- M. Christophe DUQUENOY : 8 Voix
- M. Ramon PEREZ : 7 Voix

M. Christophe DUQUENOY, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire de LALANDE EN SON et a été immédiatement installé.

### \* Election des adjoints :

Monsieur le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code Général des collectivités territoriales, le conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal. Ce pourcentage permet pour la commune un effectif maximum de 4 adjoints.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide par 15 voix Pour, 0 voix Abstention et 0 voix Contre, la création de **trois postes d'adjoints**.

#### ➤ Election du 1<sup>er</sup> adjoint :

M. le Maire rappelle que les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination,

M. le Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que celle du Maire. Il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier adjoint. Il est dès lors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

- **Candidat** : Mme. Marlène CHEVALIER
- **Résultats** : Pour : 12 voix

Mme. Marlène CHEVALIER ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1<sup>ère</sup> adjointe au maire et a été immédiatement installée.

#### ➤ Election du 2<sup>nd</sup> adjoint :

- **Candidats** : Mmes. Christine BREANT, Anaïs LAGASSE
- **Résultats** :
  - Mme. Christine BREANT : 8 voix
  - Mme. Anaïs LAGASSE : 5 voix

Mme. Christine BREANT ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2<sup>nde</sup> adjointe au maire et a été immédiatement installée.

#### ➤ Election du 3<sup>ème</sup> adjoint :

- **Candidat** : M. Thierry JOUVE
- **Résultats** : Pour : 11 voix

M. Thierry JOUVE ayant obtenu la majorité absolue est proclamé 3<sup>ème</sup> adjoint au maire et a été immédiatement installé.

### \* Représentant de la communauté de commune (CCPB) :

M. Le Maire et sa 1<sup>ère</sup> adjointe Mme. Marlène CHEVALIER seront le représentant et la déléguée de la communauté de commune du Pays de Bray décidé par le Conseil Municipal (**Pour : 15, Contre : 0, Abstention : 0**).

### \* Affectation des commissions :

L'article L. 2121-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit la possibilité pour les conseils municipaux de créer en leur sein des commissions municipales destinées à améliorer le fonctionnement du conseil municipal dans le cadre de

la préparation des délibérations. Elles sont constituées en règle générale pour la durée du mandat municipal mais peuvent être créées pour une durée limitée pour l'examen d'une question particulière. Leur rôle se limite à l'examen préparatoire des affaires et questions qui doivent être soumises au conseil municipal. Ces commissions municipales sont des commissions d'étude. Elles émettent de simples avis et peuvent formuler des propositions mais ne disposent d'aucun pouvoir propre, le conseil municipal étant le seul compétent pour régler, par ses délibérations, les affaires de la commune.

Le maire préside et convoque ces commissions. En cas d'empêchement, il peut être remplacé par un rapporteur désigné par chaque commission.

Les noms soulignés sont ceux des Rapporteurs de Commissions et Comités.

### **TABLEAU DES ORGANISMES ET COMMISSIONS 2020 – 2026**

<b>Syndicat Electrique</b>	<b>Délégué</b> : DUQUENOY Christophe.
<b>S.I.R.Scolaire</b>	<b>Déléguées</b> : <u>CHEVALIER Marlène</u> , LAGASSE Anaïs, LELOUP Delphine, COTY Laëtitia. <b>Suppléantes</b> : LAMETA Isabelle, VAUTARD Anne.
<b>Plan Local D'Urbanisme</b>	<u>DUQUENOY Christophe</u> , BREANT Christine, CHEVALIER Marlène, JOUVE Thierry.
<b>Travaux et appels d'offres</b>	DUQUENOY Christophe, PIGEOLET Marc, <u>JOUVE Thierry</u> , BREANT Christine, LELOUP Delphine.
<b>C.C Aides Sociales</b>	<b>5 Membres du conseil</b> : <u>BREANT Christine</u> , LAGASSE Anaïs, LAMETA Isabelle, BOULNOIS Joëlle, CHEVALIER Marlène. <b>4 Membres Hors Conseil</b> : TARDIVEAU Michèle, LECONTE Elisabeth, JOYOT Odile et DELANGE Jean-François.
<b>Liste Electorale</b>	<u>HORNOY Annick</u> .
<b>Finances</b>	<u>BREANT Christine</u> , PIGEOLET Marc, CHEVALIER Marlène, HORNOY Annick, DUQUENOY Christophe.
<b>Chemins</b>	DUQUENOY Christophe, PIGEOLET Marc, BOULNOIS Joëlle, COTY Laëtitia, BREANT Christine, <u>VAUTARD Anne</u> .

<b>Fêtes</b>	<u>LAGASSE Anaïs</u> , BOULNOIS Joëlle, LELOUP Delphine, COTY Laëtitia, VAUTARD Anne, CHEVALIER Marlène, DUQUENOY Christophe.
<b>Jeunesse et Sport</b>	DUQUENOY Christophe, PIGEOLET Marc, JOUVE Thierry, LAGASSE Anaïs, COTY Laëtitia, VAUTARD Anne, <u>LELOUP Delphine</u> , CHEVALIER Marlène.
<b>Fleurissement</b>	LAMETA Isabelle, <u>BOULNOIS Joëlle</u> , HORNOY Annick, BREANT Christine, CHEVALIER Marlène.
<b>Sécurité</b>	DUQUENOY Christophe, <u>JOUVE Thierry</u> .
<b>Communication</b>	LAGASSE Anaïs, COTY Laëtitia, VAUTARD Anne, JOUVE Thierry, <u>LAMETA Isabelle</u> , RAOULT François-Marie.

<b>Impôts</b>	<p><b>Délégués</b> : dont une personne de l'extérieur</p> <p><u>BREANT Christine</u>, DUQUENOY Christophe, PIGEOLET Marc, HORNOY Annick, LAMETA Isabelle, BOULNOIS Joëlle, TACK Philippe.</p> <p><b>Suppléants</b> : Personnes hors conseil</p> <p>OURSEL James, TARDIVEAU Alain, JOYOT Odile, DELANGE Jean-François</p>
<b>ADICO</b>	<p><b>Délégué</b> : <u>DUQUENOY Christophe</u>.</p> <p><b>Suppléante</b> : CHEVALIER Marlène.</p>
<b>CNAS</b>	<p><b>Délégué élu</b> : DUQUENOY Christophe.</p> <p><b>Déléguée du personnel</b> : <u>TACK Corinne</u>.</p>

